

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 046-16
Le 29 avril 2016

CHANGEMENT À LA TAILLE MAXIMUM DES ORDRES

OPÉRATIONS MIXTES SUR LES CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS

La Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») annonce par la présente qu'elle procèdera à la modification de la taille maximum des ordres visant les opérations mixtes sur les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (ci-après les « opérations mixtes sur CGB»). Le cadre de négociation de la Bourse prévoit actuellement une limite de 9 999 contrats. À la demande de courtiers institutionnels, la Bourse a décidé de faire passer la quantité maximale des ordres de 9 999 à 24 999 contrats. Ce changement devrait faciliter l'exécution d'opérations mixtes sur CGB portant sur un nombre de contrats supérieur à 9 999 en permettant aux Participants Agréés (les « PA ») d'entrer ces ordres portant sur de grandes quantités en une seule opération. Les modifications au moteur de négociation de la Bourse seront effectuées après la fermeture des marchés le vendredi 6 mai 2016 et entreront en vigueur à l'ouverture des marchés le lundi 9 mai 2016.

Veillez noter que, malgré les changements à la quantité maximale sur laquelle peuvent porter les ordres décrits ci-haut, il incombe aux PA de s'assurer du respect des limites de position applicables aux instruments concernés et de la présence de mesures d'atténuation des risques associés à la saisie d'ordres (erreurs de frappe), qui s'inscrivent dans la gestion du risque de leur firme.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché au 1-888-693-6636 ou 514-871-7871.

Joanne Elkaim
Directeur, dérivés sur taux d'intérêt,
Marchés financiers – Développement des affaires